

AFFAIRE No 11 - CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT AU C.1
COMÈTE A SAINT-FRANÇOIS - APPROBATION P T
AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ NEGOCIÉ

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de résoudre rapidement les problèmes de glissement de terrain sur le Chemin de la Comète à Saint-François, à proximité de la Ravine Boucan Launay, un projet de mur de soutènement et d'aménagement de voie a été établi par le Bureau d'Etudes B.R.G.M..

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à passer un marché négocié, conformément à l'article 312 - alinéa 4 du Code des Marchés Publics (procédure d'urgence).

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

- 22 11 1988

21 04 1988

LE MAIRE : Le coût de l'opération est de l'ordre de 2 000 000 F -et même un peu plus, nous le pensons-. Il sera imputé au budget -c'est d'ailleurs pour cette raison que cela vous est soumis-.

Je vous rappelle à cette occasion que ce terrain est déjà tombé à deux reprises. C'est à cet endroit également qu'il y a eu accident mortel. Afin d'éviter que pareil drame ne survienne à nouveau, cette route est fermée à la circulation de nuit. Une passerelle spéciale a été mise en place pour contourner l'endroit où s'est produit le dernier éboulement, et pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

Le mur qui sera réalisé devra soutenir la terre, et permettre très rapidement le passage des véhicules. Ces derniers peuvent passer actuellement à ce niveau, mais en prenant des précautions.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

**MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commission des Travaux Publics

Elle est favorable, compte tenu de l'urgence.

Commission des Finances

Le coût de l'opération, de l'ordre de 2 000 000 F, sera imputé sur le budget communal 1988.

LE MAIRE : Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.